

2020

Mémoire au BAPE

Projet de construction d'une nouvelle interconnexion entre le réseau d'électricité d'Hydro-Québec et celui du Maine



Table des matières

Personnes impliquées dans la rédaction du mémoire	2
Présentation de l'organisme	3
Mise en contexte : retour sur les événements.....	3
Simulation visuelle de la situation projetée (secteur du parc Hamel)	8
L'appui de la SEPP « pour la variante »	9
Annexes	12
Annexe I : Commentaires sur le tracé proposé par Hydro-Québec concernant le contournement du secteur Black Lake (Richard Grenier, 12 décembre 2018)	
Annexe II : Formulaire d'avis du projet d'interconnexion Appalaches-Maine (Hydro-Québec)	
Annexe III : Résolution no 2019-157CP adoptée par la Ville de Thetford Mines le 27 juin 2019	

Personnes impliquées dans la rédaction du mémoire

Société d'expansion Parc Provence inc.

Jocelyn Binette, président

Gilles Falardeau, vice-président

Véronique Guénard, secrétaire et trésorière

Citoyens

Richard Grenier, citoyen secteur Black Lake

Aide à la rédaction et montage du mémoire

Etienne Binette, architecte paysagiste et urbaniste

Présentation de l'organisme

La Société d'Expansion Parc Provence Inc. (SEPP)¹, fondée en 1974, est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le développement économique du secteur Black Lake à Thetford Mines. Cet OBNL est administré par des bénévoles qui ont à cœur la vitalité du milieu et son avenir.

Depuis sa formation, la SEPP a investi dans plusieurs rues soit les rues : Cloutier, Bélanger, Lallier, Guertin, Denis et du Parc dans le parc industriel. D'ailleurs, l'ensemble des terrains se rattachant à ces rues ont été vendus.

Considérant que la SEPP possède des terrains résidentiels, commerciaux et industriels déjà vendus et en cours de développement dans le secteur concerné par le projet de construction d'une nouvelle interconnexion entre le réseau d'électricité d'Hydro-Québec et celui du Maine, nous vous soumettons ce mémoire en guise de dénonciation du tracé envisagé dans la portion nord-ouest du secteur Black Lake.

Mise en contexte : retour sur les événements

Depuis 2018, les rencontres avec Hydro-Québec se sont multipliées. Voici un résumé du fil des événements et des discussions entre Hydro-Québec et la SEPP :

Mai 2018

La SEPP mandate une firme pour réaliser un plan de développement domiciliaire de type unifamilial pour agrandir le secteur du quartier Hamel qui est présentement construit. Le plan déposé implique la création d'une nouvelle rue et le lotissement proposé de part et d'autre de la voie. La longueur approximative de ce lotissement est d'environ 711 mètres et longe la ligne de transport électrique existante. En tout, ce sont environ quarante (40) lots qui seront créés dans le secteur du quartier Hamel. Le coût total de ses travaux en infrastructure pour réaliser le développement est estimé à 2.2 M\$.

En fonction de la vente des terrains réalisée au cours des dernières années, la SEPP prévoit que ce futur développement répondra aux besoins des acheteurs considérant que les derniers terrains disponibles dans le secteur devaient être vendus d'ici 2021 ou 2022 et que présentement, ils sont tous vendus. D'ailleurs, il faut noter que dans le projet de développement, la SEPP prévoyait conserver une bande boisée de plusieurs mètres en fond de terrain de manière à préserver la quiétude des résidents et limiter la vue sur la ligne de transport électrique déjà existante. (se référer à la figure 1 et 2)

¹ À noter que pour alléger le texte, l'abréviation **SEPP** est employée dans le texte pour désigner la Société d'Expansion Parc Provence inc..

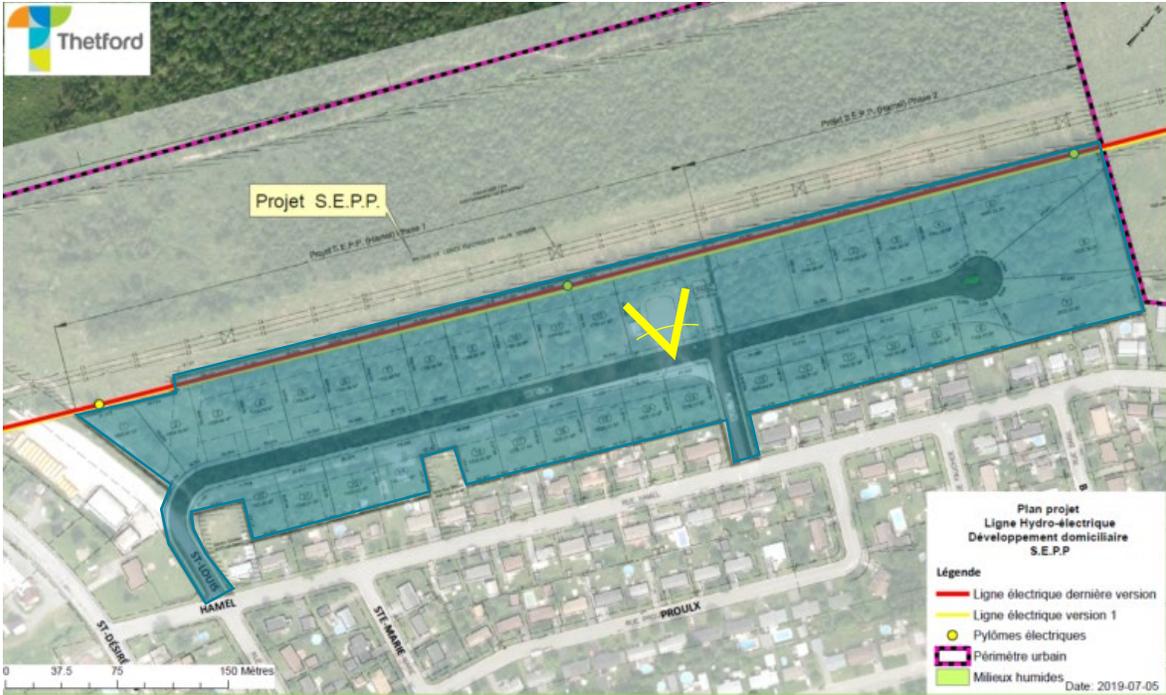


Figure 1 : Limite du développement domiciliaire projetée par la SEPP (zone bleue sur la carte).



Figure 2 : Vue existante en direction de la ligne de transport électrique à l'emplacement approximatif de la nouvelle rue projetée. On remarque la lisière boisée qui permet de limiter la vue sur la ligne électrique existante.

Décembre 2018

Une première rencontre avec Hydro-Québec (HQ) a eu lieu de manière à entamer les discussions concernant la nouvelle ligne de transport électrique Appalaches-Maine. La rencontre se voulait une présentation du tracé envisagé à la limite arrière des lots projetés sur une bande de terrain d'une longueur de 2,5 km allant du parc industriel au quartier Hamel. Les représentants d'HQ ont alors mentionné que les poteaux seraient implantés sur la ligne arrière des lots et qu'une servitude de 20 mètres de part et d'autre de cette ligne serait nécessaire. À ceci, une bande supplémentaire de 10 mètres pourrait être nécessaire ce qui pourrait porter à 30 mètres la servitude possible. La superposition du tracé projeté de la ligne et sa servitude à l'intérieur du plan du développement domiciliaire permettent donc de comprendre l'impact majeur de l'implantation de la nouvelle ligne sur le développement projeté du quartier Hamel.

La SEPP s'est alors interrogée sur la possibilité d'étudier un autre tracé et la réponse du représentant d'HQ a été un refus catégorique. Toujours selon les représentants d'HQ, la nouvelle ligne pourrait faciliter la vente des terrains considérant qu'une compensation financière serait octroyée. Ces derniers cherchaient à rassurer l'organisme malgré l'enjeu soulevé par la SEPP d'une probable dépréciation de la valeur des terrains attenants à la ligne.

Suite à cette rencontre avec HQ, la SEPP s'est réunie pour discuter du projet du tracé de la ligne. Tous étaient du même avis. Voici les principales constatations effectuées :

- Considérant les impacts sur le paysage vu par les résidents du secteur;
- Considérant la perte de valeur anticipée des propriétés du développement domiciliaire (terrains attenants et ceux localisés à proximité le long de la rue Hamel (quartier Hamel) et de la rue Cloutier (du quartier Provence) pour un total d'environ 200 résidences;
- Considérant les nuisances occasionnées pendant la phase de construction;

La SEPP devra redoubler d'efforts pour être en mesure de vendre les terrains ce qui nécessitera davantage de publicité et certainement une période allongée pour être en mesure de vendre l'ensemble des terrains. Bien que HQ est apporté des arguments pour nous laisser croire que ces nouveaux terrains soient potentiellement construisibles (se référer à l'audience du BAPE, 1^{re} partie), la SEPP demeure perplexe et doute fortement que ce soit le cas considérant les nuisances apportées par l'implantation de la nouvelle ligne.

Dès cette rencontre de décembre, le président de la SEPP, M. Jocelyn Binette a pris contact avec M. Richard Grenier qui est **ingénieur électrique et a fait carrière chez Hydro-Québec et à l'international comme planificateur et exploitant des réseaux de transport et de distribution**. Ce dernier était présent lors de la rencontre du 4 décembre et s'opposait au tracé de la nouvelle ligne d'Hydro-Québec. En réponse à la rencontre

porte ouverte du 4 décembre 2018 à Thetford Mines, M. Grenier a transmis à Hydro-Québec un document appelé « Commentaires sur le tracé proposé par Hydro-Québec concernant le contournement du secteur Black Lake date du 12 décembre 2018 ». ² Dans ce document, il a démontré que des variantes du tracé étaient possibles et que les impacts étaient moindres pour les résidents du secteur Black Lake que celui présenté par Hydro-Québec. Dès lors, la SEPP a décidé d'appuyer l'argumentaire et les propositions évoqués dans le document rédigé par M. Grenier. Suite à ceci, une réponse signifiant l'appui à ces variantes proposées dans le rapport a été transmise par le président de la SEPP au représentant d'Hydro-Québec en date du 18 décembre 2018. (voir formulaire en annexe II)

Décembre 2018 à juin 2019

Aucune nouvelle n'a été transmise de la part d'Hydro-Québec à la SEPP, et ce, malgré la promotion d'Hydro-Québec pour faire valoir leur tracé pour la ligne d'électricité dans les journaux. Après coup, Hydro-Québec convoque la SEPP à une rencontre à ses bureaux de Thetford Mine le jeudi 27 juin à 10h00.

En prévision de cette rencontre, la SEPP a convoqué une réunion préparatoire le 25 juin à la salle de la Caisse Desjardins de Black Lake. Était présent à cette rencontre : tous les administrateurs de la SEPP, M. Richard Grenier et deux (2) conseillers de la Ville de Thetford Mines pour s'assurer d'une position commune en regard du tracé optimal de contournement soumis. La rencontre s'est conclue par une mention que la Ville de Thetford Mines passerait une résolution pour obliger Hydro-Québec à regarder les tracés de contournement du secteur Black Lake. Il a également été convenu que la SEPP demande à ce qu'un représentant de la Ville l'accompagne en appui au projet lors de la réunion du 27 juin 2019.

Rencontre du 27 juin 2019

À la réunion du 27 juin, les représentants d'Hydro-Québec ont présenté le tracé de la ligne tel que prévu initialement sans faire mention des variantes possibles. Malgré les questions soulevées à plusieurs reprises par la SEPP concernant les variantes de tracé soumises par Richard Grenier, les représentants d'Hydro-Québec étaient très vagues et ne répondaient pas clairement aux questions adressées. Ils revenaient constamment à la charge avec leur tracé initial. Après plusieurs tentatives pour discuter des variantes, une discussion peu claire a été entamée :

Représentant HQ : les pylônes proposés pour les variantes sont trop près de l'aéroport de Thetford situé à environ 3km de certaines variantes proposées et celles-ci ne pouvaient pas être réalisées.

Membre du comité : Est-ce qu'il y a un rapport soumis qui mentionne le tout?

² Se référer au document en annexe I.

Représentant HQ : La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine n'était pas d'accord avec le tracé.

Membre du comité : Est-ce que la réponse a été donnée par écrit ou verbalement?

Représentant HQ : Verbalement

À la suite de ces discussions et échanges non concluants avec Hydro-Québec, le représentant de la Ville de Thetford Mines présent à la rencontre a déposé une résolution stipulant l'opposition de la Ville au tracé retenu par Hydro-Québec³.

Considérant l'ambiguïté entourant l'argumentaire par rapport aux variantes soumises et l'absence d'ouverture d'Hydro-Québec à la discussion sur les possibilités d'étudier les variantes, la SEPP et les autres intervenants en sont venus à la conclusion qu'Hydro-Québec n'avait pas fait l'examen des variantes soumises par M. Richard Grenier. De notre avis, la rencontre convoquée par Hydro-Québec avait simplement pour objet de convaincre que leur tracé retenu était la meilleure solution possible. Pourtant, dans le communiqué émis par Hydro-Québec, on pouvait lire qu'il était préoccupé par les avis proposés sur le projet. Ça semble être que de belles paroles!

Juillet 2019 à aujourd'hui

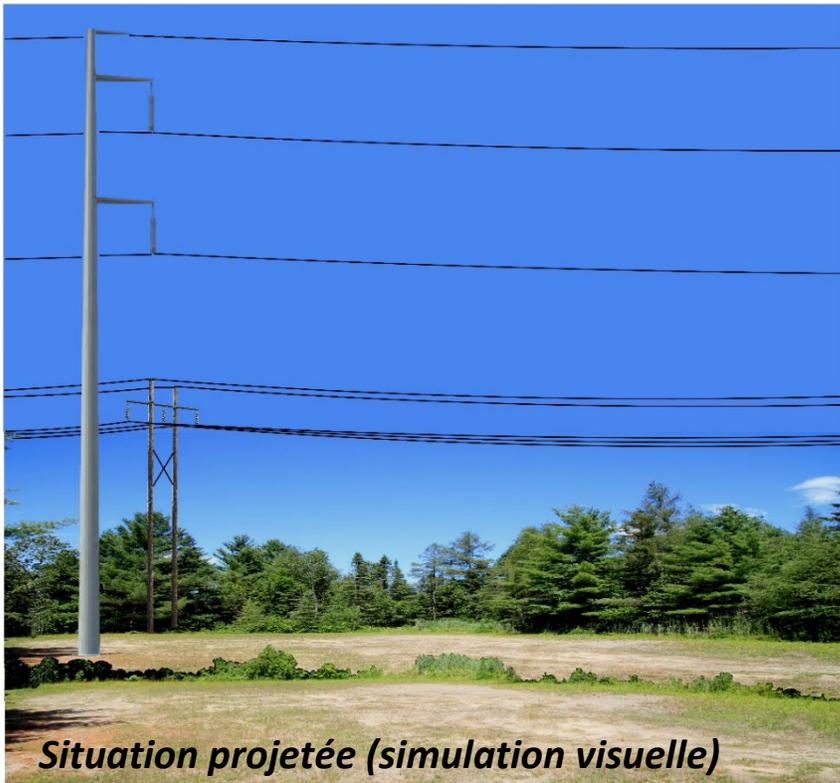
Depuis cette rencontre, la SEPP n'a reçu aucun suivi de la part d'Hydro-Québec. Toutefois, c'est la Ville de Thetford Mines qui s'est chargée de discuter avec eux pour la suite des négociations dans ce projet. La Ville nous tenait tout de même informés de l'avancement du projet. À la suite de ces négociations, Hydro-Québec a publié une nouvelle variante de tracé en mai 2020 pour consultation publique. Cette nouvelle variante ne correspond toutefois pas à ceux proposés par M. Richard Grenier. (se référer au rapport en annexe I).

³ Se référer à la résolution no 2019-157CP adoptée par la Ville de Thetford Mines le 25 juin 2019 (voir annexe II).

Simulation visuelle de la situation projetée (secteur du parc Hamel)



Vue à proximité du parc Hamel montrant une lisière boisée cachant la vue sur la ligne électrique existante



Vue à proximité du parc Hamel nécessitant l'abattage de la lisière boisée pour l'implantation de la nouvelle ligne électrique. L'emprise d'Hydro-Québec étant plus large, les vues à partir des cours arrière des terrains en vente seront complètement ouvertes sur les équipements.

Figure 3 : Simulation visuelle mesurant l'impact visuel de la nouvelle ligne à partir de la cour arrière des lots résidentiels à développer

L'appui de la SEPP « pour la variante »

Pour la SEPP, la « nouvelle variante » est le tracé à préconiser pour la ligne électrique Appalaches-Maine dans le secteur de Black Lake à Thetford Mines, mais des modifications devraient y être apportées.

Bien que cette nouvelle variante soit une amélioration par rapport au tracé original proposé par Hydro-Québec, certains éléments doivent être pris en considération. Premièrement, la nouvelle variante présente un impact négatif sur la vue à partir du belvédère. Deuxièmement, la nouvelle variante nécessite le démantèlement du convoyeur qui constitue un élément du patrimoine minier qui, selon nous, devrait être conservé. Malgré tout, les résultats du sondage effectué par Hydro-Québec ont démontré qu'une forte majorité des résidents appuie la nouvelle variante proposée.

Il est bon de rappeler que depuis toujours notre localité a été façonnée par le monde extérieur et nous avons subi plusieurs durs coups dans les dernières années, voire décennies. À une époque considérée prospère, l'exploitation minière a entraîné une profonde métamorphose du territoire :

- La perte de deux (2) villages (Hopper et Crabtree) par l'exploitation de la mine British Canadian appelée la « BC » et la mine Johnson;
- La perte du lac Noir par l'exploitation de la mine Lake Asbestos en pompant toute l'eau du lac pour la rejeter dans la rivière Bécancour;
- L'exploitation minière a entraîné aussi le développement d'une autre mine, la mine King Beaver, venue scinder en deux la rue Notre-Dame à Thetford Mines. Cette rue se voulait la colonne vertébrale réunissant à l'époque les deux (2) municipalités soit celle de Black Lake et Thetford Mines. Petit à petit, ces répercussions négatives ont entraîné la fermeture de la majorité des commerces soit plus de 40 dans le secteur Black Lake sur ladite « côte »
- Les haldes minières, ces montagnes de résidus appelés « dump » sont apparus et sont venus tranquillement cerner la Ville;
- La route 112 qui s'est effondrée dans le secteur de Black Lake non pas une fois, mais deux fois ce qui a nécessité de revoir complètement la route vers le secteur de Coleraine.

Bref, ces grands bouleversements ont constamment façonné le paysage, et ce malgré nous. Aujourd'hui, le territoire du secteur Black Lake est difficile à développer. Le territoire est cerné : au sud par les puits à ciel ouvert, à l'ouest et à l'est par les haldes de résidus miniers. Il est fort probable que dans toute la province, il n'y a pas d'autre ville aussi encerclée que la nôtre. Il ne reste que le nord du secteur Black Lake où il est possible de développer.

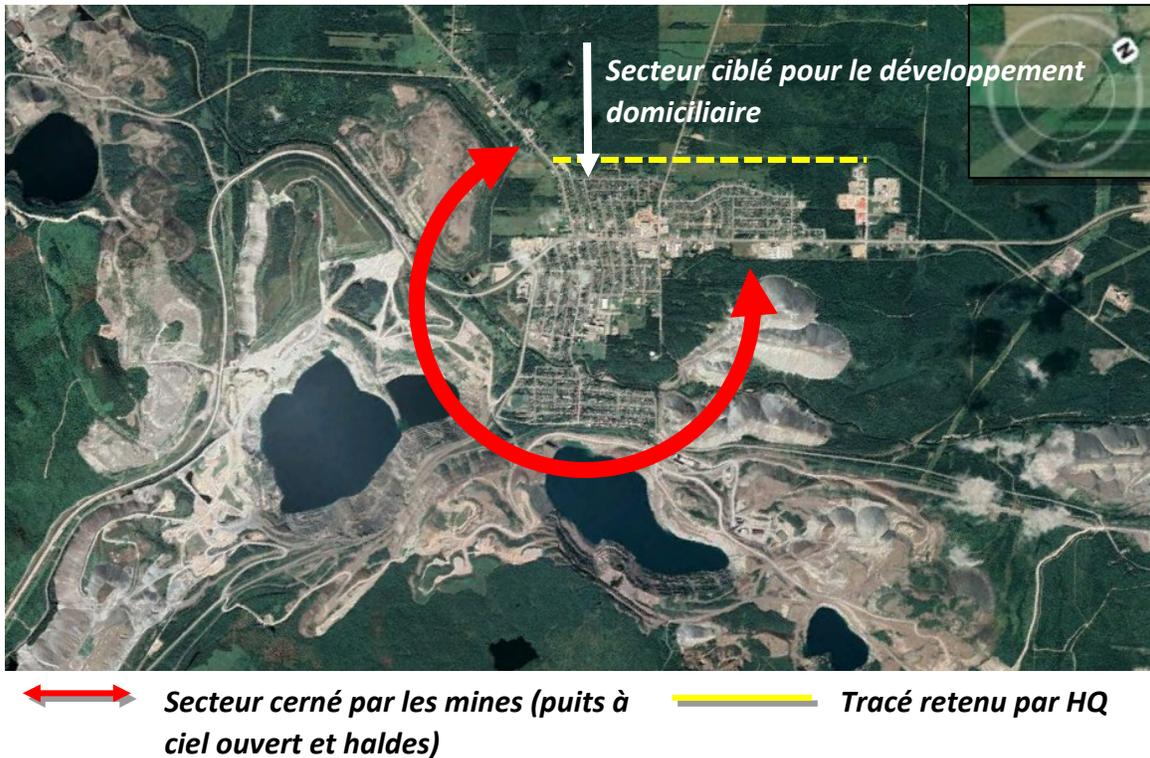


Figure 4 : Carte présentant l'impact du tracé sur les développements domiciliaires futurs

Cette fois-ci, il s'agit d'Hydro-Québec qui désire implanter une ligne électrique pour rejoindre les États-Unis dans la seule portion du secteur où nous pouvons espérer offrir un cadre de vie de qualité aux nouveaux résidents qui souhaitent s'établir chez nous.

Nous avons enfin trouvé un projet d'avenir pour favoriser le développement économique et social de ce secteur en offrant des terrains à proximité d'un milieu naturel boisé à l'intérieur des limites du périmètre urbain, et voilà que ce projet est compromis par les volontés d'Hydro-Québec qui veut implanter une nouvelle ligne et ainsi porter entrave à des projets économiques importants pour la région.

Notez que la SEPP n'est pas contre le projet de prolongement de la ligne électrique et au contraire, elle travaille plutôt dans le but de réduire au minimum les impacts économiques sur la région qui a été assez durement touchée dans les dernières années.

Nous souhaitons plus que jamais reprendre possession de notre territoire et nous sentir BIEN chez nous. Notre chez nous, notre paysage, nos terres semblent appartenir aux gens de l'extérieur et non à ceux qui l'habitent. Nous sommes toujours en réaction plutôt qu'en mode action pour assurer la pérennité et améliorer la qualité de vie de notre milieu, et ce pour les générations futures.

La SEPP insiste fortement afin qu'Hydro-Québec privilégie le tracé de la variante avec certaines modifications à discuter et ainsi démontrer qu'ils sont réellement à l'écoute des besoins de ceux qui habitent dans le secteur. D'ailleurs, le sondage a parlé, il ne reste qu'à nous écouter!

PS : À noter que nous avons constaté dernièrement qu'Hydro-Québec a déjà délimité, par la mise en place d'un ruban rouge marqué de leur logo, la bande de coupe de bois nécessaire pour faire passer leur emprise sur nos terrains sur une longueur de 2.5 km entre le quartier Hamel et Provence.

A handwritten signature in black ink, reading "Jocelyn Binette". The signature is written in a cursive style with a large initial "J".

Jocelyn Binette
Président de la Société d'Expansion Parc Provence Inc. (SEPP)

Annexes

Annexe I : Commentaires sur le tracé proposé par Hydro-Québec concernant le contournement du secteur Black Lake (Richard Grenier, 12 décembre 2018)

PROJET DE LIGNE D'INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE

RENCONTRE PORTE OUVERTE DU 4 DÉCEMBRE 2018 À THETFORD MINES

COMMENTAIRES SUR LE TRACÉ PROPOSÉ PAR HYDRO-QUÉBEC
CONCERNANT LE CONTOURNEMENT DU SECTEUR BLACK LAKE

Préparé par Richard Grenier
Thetford Mines (Secteur Black Lake)
Le 12 décembre 2018

1.0 OBJET

Dans le cadre d'un projet d'interconnexion avec l'état du Maine, Hydro-Québec propose de construire une ligne de transport d'électricité à haute tension à courant continu d'une tension de 320 kV entre le poste des Appalaches, situé à St-Adrien d'Irlande près de Thetford Mines, et un point de traversée situé à la frontière du Maine dans la municipalité de Frontenac. Cette ligne, d'une longueur de 103 km, traversera pas moins de 11 municipalités, villes et villages de la MRC Les Appalaches et de la MRC Le Granit.

Les citoyens habitant à proximité du tracé de la ligne présentement à l'étude ont été invités à participer à une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec afin de leurs soumettre leurs commentaires et leurs préoccupations dans le but d'améliorer le tracé et d'en diminuer l'impact environnemental.

C'est à ce titre et en tant que citoyen de Thetford Mines (secteur Black Lake) que je vous sou mets ce document. Et comme vous le dites dans votre formulaire de présentation que notre avis est important, j'aimerais soulever une préoccupation importante et mon inquiétude concernant l'aspect visuel néfaste de cette ligne sur une portion de son parcours. En effet, selon le tracé proposé par Hydro-Québec, la ligne est prévue passer dans la municipalité de Black Lake à proximité de deux quartiers résidentiels, de plusieurs résidences et divers bâtiments, ainsi qu'un parc de jeu pour enfants. De plus, elle est prévue passer en traversant et en longeant des routes nationales, régionales et locales ainsi que plusieurs rues et chemins de la municipalité. La majorité du parcours passe dans un secteur urbain qui est zoné résidentiel selon le plan d'urbanisme de la municipalité.

Hydro-Québec, dans un souci de minimiser les impacts environnementaux de cette future ligne, propose de jumeler l'emprise de celle-ci, sur plus de la moitié de sa longueur, avec une emprise existante. C'est le cas notamment pour la municipalité de Black Lake.

Bien que cette intention soit bien noble pour la protection de l'intégrité du territoire et pour la réduction de la superficie à déboiser, il ne faut pas oublier l'aspect visuel qui aura un impact environnemental important pour la majorité des citoyens de la municipalité de Black Lake. En effet Hydro-Québec propose de construire cette importante ligne de transport d'électricité à haute tension en y installant de très hautes structures métalliques pour supporter les conducteurs. Ces structures consistent en de nouveaux types de pylônes en treillis métallique d'une hauteur variant de 33 à 51 mètres.

Puisque Hydro-Québec privilégie de réduire la largeur de l'emprise, les conducteurs de la ligne seront positionnés à la verticale sur la structure au lieu d'être positionnés à

l'horizontale. Ceci diminue la largeur de l'emprise requise, mais augmente significativement la hauteur des pylônes. Ces pylônes seront évidemment vus à de très grandes distances à la ronde.

En plus d'être très hauts, ces pylônes ont une apparence, qui loin d'être esthétique, en laissera plus d'un perplexe, pour ne pas dire estomaqué. Aucun pylône tubulaire à aspect visuel amélioré n'est prévu pour la section passant à proximité de la municipalité, ni d'ailleurs pour le reste du parcours.

En guise de comparaison, notons que cette ligne est une alternative à une ligne qui devait au départ être construite dans l'état du New Hampshire et dont le tracé a été refusé par les citoyens. Une bonne partie de la ligne était prévue être souterraine, tandis que les parties aériennes devaient être construites avec des pylônes tubulaires à aspect visible amélioré avec des profils très bas, le tout en pleine campagne et montagne.

Tout au long de son parcours, cette nouvelle ligne longera tantôt des lignes monoternes (1 circuit par ligne), une section de ligne en portique de bois et une section de ligne biterne (2 circuits par ligne).

En ce qui concerne le contournement du secteur Black Lake, cette nouvelle ligne juxtaposera une ligne existante sur portique de bois sur toute sa longueur, soit sur une distance d'environ 4 km. Notons ici, que parmi les onze municipalités, villes et villages que traversera cette ligne, seule la municipalité de Black Lake sera contournée de si près par cette nouvelle ligne.

Le but premier de mes commentaires est de sensibiliser Hydro-Québec pour qu'elle considère et analyse d'autres variantes pour le contournement du secteur Black Lake et qu'elle nous présente ses résultats.

Ce document décrit l'aspect néfaste de construire cette ligne selon le tracé proposé par Hydro-Québec pour le contournement du secteur de Black Lake. Par la suite et à titre strictement personnel, j'aimerais suggérer Hydro-Québec quelques variantes de tracé qui je crois, mériteraient d'être analysées.

Tous les commentaires dans ce document se limitent uniquement au contournement du secteur Black Lake.

2.0 ASPECT VISUEL NÉFASTE DU TRACÉ PROPOSÉ PAR HYDRO-QUÉBEC POUR LE CONTOURNEMENT DU SECTEUR BLACK LAKE

2.1 Impact sur la municipalité

La municipalité de Black Lake, appelée dorénavant Thetford Mines (secteur Black Lake), depuis la fusion municipale, a été au fil des ans presque complètement encerclée et enclavée à l'intérieur de plusieurs sites miniers abandonnés. Ces sites miniers comprennent plusieurs puits à ciel ouvert et de nombreux et immenses haldes ou terrils de sable et de pierres. Trois axes sur quatre sont obstrués par la présence de ces sites miniers, ce qui limite grandement toute possibilité d'expansion de la municipalité.

Hydro-Québec a construit dans le début des années 80 une ligne électrique à haute tension qui contourne la municipalité pour alimenter la région de Lac Mégantic. Cette ligne a été construite du côté ouest de ville, c'est-à-dire dans le seul et dernier axe disponible pour permettre une l'expansion, fermant ainsi le cercle complet autour de la municipalité.

Au moment de la construction de cette ligne, plusieurs quartiers n'existaient tout simplement pas; il n'y avait donc pas de rues et peu de résidences à proximité de celle-ci lors de sa construction. Étant construite sur portique de bois avec un profil bas, elle était peu visible à ce moment-là. Sa tension d'origine d'exploitation était à une tension inférieure que celle présentement. Sa tension d'exploitation a par la suite été convertie a une tension supérieure, ce qui avait nécessité l'ajout d'isolateurs, le rehaussement des conducteurs ainsi que le rehaussement de plusieurs portiques de bois. Puisque les travaux étaient mineurs et puisque le rehaussement des portiques de bois était peu significatif, ces modifications avaient alors passé presque inaperçues aux yeux des résidents.

Certains pourraient penser qu'en passant une nouvelle ligne à haute à côté de la ligne existante, celle-ci passera également inaperçue. Ce ne sera pas le cas malheureusement. En effet, la tension d'exploitation de la nouvelle ligne étant pratiquement triplée, soit de 320 kV comparativement à 120 kV pour la ligne existante, elle nécessitera des pylônes beaucoup plus élevés que la ligne existante. Ces pylônes seront de 2 à 3 fois plus élevés que les portiques de la ligne existante. La hauteur des nouveaux pylônes sera de 33 à 51 mètres comparativement à 17 mètres en moyenne pour les portiques en bois de la ligne existante. En plus d'être beaucoup plus hauts que la ligne existante, les pylônes de la nouvelle ligne auront une apparence complètement différente (voir le croquis à la fin du document).

Même si c'est une technologie à courant continu qui sera utilisée ici, les structures seront aussi imposantes qu'une ligne à courant alternatif, la seule différence étant le nombre de conducteurs qui seront présents, soit 2 conducteurs (phase) au lieu de 3 conducteurs (phase) par circuit.

Compte tenu de la hauteur très élevée des pylônes utilisés, tel que mentionné précédemment, ceux-ci seront visibles sur toute la longueur du contournement de la municipalité. La majorité des résidents de la municipalité pourront les apercevoir à partir de plusieurs endroits de la municipalité.

Voici une description des principaux endroits de forte visibilité de la ligne pour les résidents et les usagers circulant sur les routes et les rues de la municipalité.

À partir du poste Thetford en direction de Lac-Mégantic, cette ligne :

1. Longe la route 112, route nationale à 4 voies très achalandée, à près de 200 mètres sur une distance de 1,0 km
2. Longe la route 112 à près de 600 mètres sur une distance de 2,5 km
3. Juxtapose le parc industriel Roger-Lefebvre
4. Longe la rue Cloutier à près de 200 mètres sur une distance de 1,0 km
5. Passe à 30 mètres d'une résidence sur la rue Christophe-Colomb
6. Traverse la rue Christophe-Colomb, route régionale modérément achalandée
7. Longe la rue Hamel à près de 150 mètres sur une distance de 1,0 km
8. Juxtapose un parc de jeu pour enfants
9. Juxtapose un garage et un stationnement pour autobus
10. Passe à 30 et 50 mètres de 3 résidences sur la rue St-Désiré
11. Traverse la rue St-Désiré (route 165), route nationale à 3 voies très achalandée
12. Longe la rue St-Désiré à près de 130 mètres sur une distance de 1 km
13. Passe à 30 et 50 mètres de 4 résidences sur la route chemin de Vimy
14. Traverse la route chemin de Vimy, route régionale modérément achalandée
15. Passe à 50 mètres en arrière de 2 résidences sur la route chemin de Vimy
16. Longe la route chemin de Vimy à près de 90 mètres sur une distance de 2,0 km
17. Traverse le 5^e rang, route locale peu achalandée
18. Retraverse la route chemin de Vimy
19. Longe la route 112 à près de 60 mètres sur une distance de 2,0 km, dont une section en hauteur sur les terrils de pierres
20. Traverse l'avenue St-Patrick, route locale peu achalandée principalement pour la villégiature
21. Longe le chemin du Petit Lac St-François à près de 70 mètres sur une distance de 1,0 km, route locale peu achalandée principalement pour la villégiature
22. Traverse le chemin du 6^e rang, route locale très peu achalandée

2.2 Impact sur les routes nationales

Ainsi, la nouvelle ligne sera visible pour toutes les portes d'entrée de la ville sur les routes nationales.

Sur la route 112, en provenance de Thetford Mines, elle sera visible sur toute sa longueur puisqu'elle longera cette route à une distance variant de 200 à 600 mètres.

Sur la route 112, en provenance de Coleraine, elle sera visible sur une distance de 2,0 km puisqu'elle longera cette route à une distance d'environ 60 mètres seulement, tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche en passant en hauteur sur les terrils de pierres.

Du côté de la route 165 en provenance de St-Ferdinand, elle sera très visible dès l'arrivée vis-à-vis le 6e rang, puisqu'à cet endroit la route nationale descend du haut d'un plateau vers Black Lake. De plus, la ligne traversera et longera cette route sur une distance de 1 km.

2.3 Impact pour le développement du quartier Cité Provence

Pour l'instant, à l'exception des terrains vacants sur la rue Guertin, il n'y a plus aucun développement possible pour ce quartier. Le Ministère de l'environnement a effet déclaré comme "terrain humide" les seuls terrains disponibles pour pouvoir prendre de l'expansion. Ces terrains disponibles sont situés le long de la ligne existante et de la future nouvelle ligne.

Il est important de rappeler ici que lorsqu'une ligne électrique est construite, sa durée de vie est au minimum de 50 ans pouvant aller jusqu'à 100 ans. Rien ne nous garantit qu'à moyen ou à long terme il n'y aura pas de changement législatif qui permettrait d'assouplir la réglementation actuelle. On ne sait jamais ce que nous réserve l'avenir.

Selon le principe de précaution, il serait préférable de considérer qu'un futur développement est toujours possible le long de la ligne existante et il serait souhaitable de tenter de préserver cet espace.

Selon le tracé proposé par Hydro-Québec, la nouvelle ligne serait construite dans une emprise du côté est de la ligne existante, c'est-à-dire du côté qu'il pourrait être possible éventuellement de faire du développement. Ceci viendra amputer environ de 20 à 30 mètres de terrain sur une distance de 1,0 km, réduisant ainsi significativement l'espace disponible pour la construction de nouvelles rues.

De plus, avec la présence de pylônes très hauts à proximité des nouvelles rues, il est loin d'être acquis que ceci pourra attirer des futurs acheteurs. Au contraire, je crois que ceux-ci auront plutôt tendance à s'en éloigner. Nous habitons dans une région de faible densité et non dans un milieu densément peuplé. Dans les grandes villes, où les espaces sont rarissimes, les citoyens sont obligés de sacrifier l'esthétique des lieux pour s'approcher des services et réduire leur temps de transport, ce n'est pas le cas dans notre région.

Le futur acheteur qui a le choix d'acheter un terrain près d'une ligne électrique à haute tension ou ailleurs dans un autre secteur, choisira probablement la dernière alternative, et ce à moins que le terrain lui soit vendu à très faible coût. En plus de l'aspect visuel discutable, il y a toujours un mythe qui persiste concernant les effets néfastes pour la santé humaine, avec raison ou non, qui sont attribuables à la présence des champs électromagnétiques produits par une ligne à haute tension. Sans beaucoup se tromper, je suis porté à penser que la présence d'une nouvelle ligne à haute tension fera baisser la valeur des terrains ou à tout le moins fera fuir certains acheteurs potentiels.

Pour ce qui est de la rue Guertin, celle-ci étant située à quelque 500 mètres de la future ligne, ceci ne devrait pas trop repousser les futurs acheteurs.

2.4 Impact pour le développement du quartier Hamel

Toutes les rues de ce quartier sont présentement entièrement construites, il n'y a plus aucun terrain vacant.

Puisque le quartier Cité Provence ne peut plus prendre de l'expansion pour les raisons mentionnées précédemment, toute future expansion de la municipalité doit se faire obligatoirement dans le quartier Hamel. Selon le plan de développement de la municipalité, l'expansion est prévue se faire entre la rue Hamel et le corridor de la ligne électrique existante, allant jusqu'à proximité de l'emprise de celle-ci.

Rappelons que la ligne existante est construite sur des portiques de bois. La hauteur moyenne de ces portiques de bois est d'environ 17 mètres, ce qui est somme toute un profil assez bas. Son apparence pour l'instant ne semble pas rebuter les futurs acheteurs.

Avec la construction d'une nouvelle ligne électrique à haute tension avec des pylônes en métal dont la hauteur sera entre 33 à 51 mètres, l'apparence visuelle de celle-ci sera complètement différente de la ligne existante. La future ligne

étant située du côté est de la ligne existante, soit du côté du développement, l'aspect visuel néfaste va sûrement prendre de l'importance.

Pour permettre l'implantation de la nouvelle ligne, il faudra amputer environ de 20 à 30 mètres sur une distance de 700 mètres de terrains propices à la construction résidentielle.

Il faudra également déboiser le nouveau corridor sur toute la largeur de la nouvelle emprise, laissant une bande latérale très étroite qui deviendra à découvert. Puisque cette bande latérale épargnée par la coupe est composée de gros arbres matures, principalement de pins et de mélèzes, ces derniers ne pourront résister longtemps à la pression du vent. Aussi bien dire que tout le boisé actuel le long de la ligne existante sera complètement éliminé du quartier.

Pour les mêmes raisons que celles exprimées pour le quartier Cité Provence, il ne faut pas prendre pour acquis que la nouvelle rue dans cette condition va attirer beaucoup d'acheteurs potentiels. Qui voudrait se construire une résidence et habiter à proximité d'une telle ligne de transport à haute tension? Avant d'investir des sommes importantes pour la construction d'une nouvelle rue, il faudra au préalable faire une étude pour s'assurer qu'il y aura suffisamment des clients intéressés au projet de développement. De plus, il faudra sûrement escompter le prix des terrains pour réussir à les vendre.

2.5 Impact pour les résidences situées à proximité de la nouvelle ligne

Plusieurs résidences sont situées à une distance de moins de 150 mètres de la nouvelle ligne; une douzaine de résidences à moins de 50 mètres dont une à seulement 30 mètres de la nouvelle ligne.

Il va sans dire que certaines de ces résidences vont perdre un bon pouvoir d'achat et qu'il sera très difficile d'attirer des acheteurs potentiels.

Notons que Hydro-Québec, afin de diminuer l'impact visuel pour les résidences qui sont situées à proximité de la nouvelle ligne, a proposé à juste titre un tracé qui est toujours (sauf une maison mobile sur la rue St-Désiré) du côté opposé de la ligne existante par rapport à ces résidences. En principe, ceci aura pour conséquence qu'aucun propriétaire de ces résidences ne sera compensé pour sa perte de valeur.

3.0 SUGGESTION DE VARIANTES APPROXIMATIVES

Mise en garde : C'est dans le cadre de l'invitation de Hydro-Québec, de lui présenter un avis concernant nos préoccupations du tracé proposé, que j'ose suggérer à titre strictement personnel, ces deux variantes très approximatives. Étant natif du milieu et habitant toujours ce milieu, j'ai une très bonne connaissance de celui-ci pour l'avoir arpenté à maintes reprises. J'ai à cœur de protéger l'aspect visuel de ma région considérant que celle-ci est lourdement hypothéquée par la présence de multiples sites miniers. Il ne faudrait pas en rajouter davantage. Le but recherché ici est simplement de sensibiliser Hydro-Québec à des variantes possibles et non, en tout respect, prétendre me substituer à leur travail.

Normalement lorsque Hydro-Québec propose un tracé de ligne et que celui-ci pourrait susciter de la controverse, elle propose des variantes afin que les citoyens puissent choisir le meilleur parcours en toute connaissance de cause. Dans le cas présent, Hydro-Québec s'est limitée uniquement à une seule option, soit celle qui lui semble être la seule alternative réalisable pour ce projet.

L'ensemble du parcours de la ligne semble assez raisonnable, à l'exception du contournement de la municipalité de Black Lake qui est à mon avis très néfaste sur le plan environnemental.

Puisqu'il y a suffisamment de territoire du côté ouest ou du côté est de la municipalité de Black Lake, Hydro-Québec devrait considérer et proposer d'autres variantes, ce qui nous permettrait de faire un choix plus judicieux pour le futur tracé.

Je crois qu'il faudrait ici mettre de côté la volonté de vouloir jumeler l'emprise de la nouvelle ligne avec la ligne existante au détriment de détériorer un secteur urbain pour les générations à venir. Il ne faut pas oublier que le fait de jumeler les emprises n'élimine pas complètement l'empiètement sur les terres agricoles et ni la superficie de déboisement; elle ne fait que le réduire, soit d'environ 43% (18/43 mètre). Par simplification, disons approximativement une demi-largeur d'emprise.

Je voudrais suggérer à Hydro-Québec de vérifier au minimum la faisabilité de deux variantes dont je crois auraient un impact environnemental beaucoup moindre.

3.1 Variante passant du côté ouest de Black Lake

À première vue, passer la nouvelle ligne du côté ouest de la municipalité n'offre pas aucun avantage sur le plan environnemental par rapport au tracé proposé par Hydro-Québec. Le territoire est entièrement occupé par des terres agricoles et des érablières qu'il faudrait traverser.

De plus, un tracé dans ce territoire permettrait seulement d'éviter de passer à proximité du périmètre urbanisé de la municipalité. La ligne devra quand même traverser plusieurs routes importantes, longer la route nationale 112 entre Black Lake et Coleraine, et de plus passer en hauteur sur les terrils de pierres le long de cette même route. Cette variante n'est pas retenue comme étant assez intéressante et ne constitue pas une option valable de remplacement pour le moment.

3.2 Variante A passant du côté est de Black Lake

Contre toute attente, une variante possible, parmi d'autres, pourrait être de faire passer la future ligne du côté est de la municipalité. À l'exception du croisement de la route 112 à la hauteur du poste de Thetford, ce tracé permet d'éviter tous les autres croisements avec les routes nationales et la plupart des routes secondaires de la municipalité. De plus, le tracé ne longe aucune route nationale et aucune route secondaire. Le tracé évite complètement de passer à proximité du périmètre urbanisé de Black Lake et il ne passe à proximité d'aucune résidence et bâtiment. Aucune terre agricole et aucune d'érablière n'est traversée par la ligne.

Son parcours pourrait être approximativement le suivant :

1. À partir de poste des Appalaches, la ligne longerait les lignes existantes jusqu'au poste Thetford suivant le tracé proposé par Hydro-Québec. Elle pourrait contourner le poste Thetford du côté est pour éviter de longer la route 112 et la piste cyclable en utilisant les emprises libérées par le retrait des lignes du réseau 69 kV du territoire de Thetford.
2. Elle pourrait emprunter sur une distance d'environ 3,0 km une emprise existante, également libérée par le retrait des lignes, en traversant les rues Caouette Ouest et du Lac Noir. Aucun déboisement n'est requis pour ces sections, puisque la végétation n'a pas encore repris ses droits dans ces emprises.
3. Elle pourrait contourner du côté est un terril de pierre et se faufiler dans la vallée au sud-est des collines Reed et Crabtree.

4. Elle pourrait passer dans le creux de la colline Quarry en passant à proximité du petit lac Canard.
5. Ensuite, elle pourrait redescendre sur le flanc ouest de la colline Provençal pour rejoindre une emprise d'une longueur d'environ 3,0 km, (le long du chemin de fer abandonné) qui a également été libérée par le retrait de lignes à 69 kV, et ce jusqu'au tracé proposé par Hydro-Québec.

En choisissant judicieusement un passage dans les vallées dans le bas des collines et en passant du côté ouest en arrière du sommet de la colline Quarry près du petit lac Canard, cette ligne ne devrait pas être visible des résidences qui sont principalement localisées du côté est du lac Caribou. Son point le plus rapproché avec le lac est d'environ 1,0 km du côté nord-est.

La végétation sur ces collines est principalement composée de pins et de mélèzes à faible valeur commerciale. Certains secteurs du trajet ont déjà été fait l'objet de coupe forestière.

Le seul point négatif anticipé à ce jour pour cette variante est qu'une portion de la ligne passera sur une distance d'environ 3,0 km à des élévations supérieures à 400 mètres allant jusqu'à 480 mètres près du petit lac Canard.

Ce niveau d'altitude est quand même inférieur à la zone à risque élevé de givre, que Hydro-Québec tente d'éviter le plus possible. Des altitudes similaires ou plus élevées seront de toute façon rencontrées dans les montagnes près des frontières canadiennes avec le Maine, ceci ne devrait donc pas être un obstacle majeur.

La longueur totale de cette variante est à peu près identique à celle du tracé proposé par Hydro-Québec, soit 15 km approximativement.

L'un des avantages de cette variante est qu'elle utilise environ 6 km d'emprise appartenant déjà à Hydro-Québec, dont 3 km qui est encore déboisée. Ainsi, Hydro-Québec devra acquérir seulement 9 km de nouvelle emprise comparativement à 6 km pour son tracé proposé (5 km aux abords du secteur minier et 1 km le long de la route 112 près du poste Thetford).

Pour faire une comparaison en terme de superficie d'emprise à acquérir et non seulement en terme de longueur, on doit ajouter au 6 km de nouvelle emprise que Hydro-Québec doit acquérir pour son tracé proposé, une valeur équivalente pour la balance du parcours qui est jumelé avec la ligne existante. Ainsi, on doit ajouter une demi-largeur d'emprise sur le parcours du tracé qui est jumelé, ce qui représente $\frac{1}{2} \times 9 \text{ km} = 4,5 \text{ km}$.

En ce qui concerne cette variante A proposée, il faut ajouter une valeur d'une demi-emprise pour la section le long de l'avenue St-Patrick, puisque la largeur de

cette emprise n'est probablement pas suffisante pour permettre la construction de la nouvelle ligne. Il faut donc ajouter $\frac{1}{2} \times 3 \text{ km} = 1,5 \text{ km}$ pour cette variante

Le total de la superficie des emprises à acquérir devient donc 10,5 km (6 km + 4,5 km) pour le tracé proposé par Hydro-Québec, alors que cette valeur est également de 10,5 km (9 km + 1,5 km) pour cette variante proposée.

Pour ce qui est du déboisement des emprises, et pour simplifier les choses, disons que la superficie à déboiser serait équivalente à la superficie de l'emprise à acquérir. Avec les imprécisions et les imprévues de parcours, on pourrait donc assumer que les deux tracés, en plus d'avoir la même longueur, sont à peu près équivalents en terme de superficie à acquérir pour l'emprise et en terme de superficie à déboiser.

Pour être plus rigoureux, il faudrait mentionner que certaines sections du tracé proposé par Hydro-Québec sont constituées des prairies non boisées en passant près de la municipalité. Il faut cependant considérer que le fait d'enlever une bordure d'arbres aux limites d'une ville qui sert d'écran de verdure a sûrement un impact environnemental négatif plus important que le déboisement dans une forêt non accessible et à la vue de personne rencontré pour la variante A.

En guise de comparaison, avec le tracé proposé par Hydro-Québec, voici une énumération des principaux endroits de forte visibilité de la ligne pour les résidents et les usagers circulant sur les routes et les rues de la municipalité.

À partir du poste Thetford en direction de Lac-Mégantic, cette variante A :

1. Traverse la route 112, route nationale à 4 voies très achalandée, cette traversée se fera à proximité des lignes existantes, son impact visuel sera donc atténué
2. Traverse la rue Caouette Ouest, route locale modérément achalandée
3. Traverse la rue du Lac Noir, route locale très peu achalandée
4. Longe la rue du Lac Noir à près de 100 mètres sur une distance de 700 mètres
5. Longe l'avenue St-Patrick à près de 400 mètres sur une distance de 2,5 km, route locale très peu achalandée
6. Traverse le chemin du 12^e Rang, très peu achalandé, fermé en hiver
7. Longe le chemin du Petit Lac St-François à près de 300 mètres sur une distance de 1,0 km, route locale peu achalandé principalement pour la villégiature
8. Traverse le chemin du Petit Lac St-François,
9. Traverse le chemin du 6^e rang, route locale très peu achalandé

Vous remarquez que seulement 9 endroits de visibilité sont identifiés comparativement à 22 pour le tracé proposé par Hydro-Québec. De plus, tous ces endroits visibles ont un impact environnemental beaucoup moindre quant au nombre de personnes affectées et à l'importance de la circulation. Il n'y a aucune résidence et aucun bâtiment à proximité du tracé.

Note : Cette variante pourrait être raccourcie d'au moins de 2 km si Hydro-Québec envisageait de passer la ligne directement sur le site minier abandonné au lieu de le contourner. En effet, il serait possible de passer la ligne en plein centre entre les anciennes mines Johnson et B.C. 1, et par la suite, en passant par l'ancien village de Crabtree, aller rejoindre le tracé de la variante A près du petit lac Canard jusqu'au tracé proposé par Hydro-Québec (Sous-variante A-1).

Une autre possibilité (Sous-variante A-2) serait de longer le chemin de fer, en direction sud, en empruntant une emprise existante tout le long de celui-ci et de passer au sud du puits de la mine B.C. 1. Par la suite, il faudrait passer sur un teruil de pierres au sud de la mine B.C. 1 pour aller rejoindre le tracé de la variante A jusqu'au tracé proposé par Hydro-Québec.

Le fait de passer sur un teruil de pierres ne devrait pas être top problématique puisque c'est ce que prévoit faire Hydro-Québec en passant la nouvelle ligne sur le teruil de pierres qui longe la route 112 entre Coleraine et Black Lake, selon le tracé qu'elle propose.

Cette dernière possibilité pourrait être très avantageusement parce qu'elle ne requiert pratiquement aucune acquisition d'emprise ainsi qu'aucun déboisement sur presque la totalité du parcours.

Le fait de passer sur un site minier ne serait pas tellement différent du tracé proposé par Hydro-Québec, qui prévoit passer la nouvelle ligne directement entre les mines Normandie et Lab Chrysotile, sur la route 112 entre Coleraine et Black Lake.

En conclusion, cette variante A aurait un impact visuel beaucoup moindre que le tracé proposé par Hydro-Québec, et ce pour une longueur, une largeur d'emprise à acquérir et une superficie à déboiser à peu près équivalentes.

3.3 Variante B passant du côté est de Black Lake

Cette variante est une modification à la variante A décrite précédemment. Son parcours suit le même axe sur sa première partie, par la suite la ligne pourrait contourner le lac Caribou du son côté est au lieu de son côté ouest. Ce parcours éviterait que la ligne passe en altitude sur la colline Quarry près du lac Canard.

Cette variante B a les mêmes avantages que le variant A, en ce qui concerne les impacts sur les routes nationales, les routes secondaires de la municipalité et la proximité du périmètre urbanisé de la municipalité. Aucune terre agricole et ni aucune érablière n'est traversée par la ligne.

Son parcours pourrait être approximativement le suivant :

À partir d'un point situé du côté est du terril de pierres près de la colline Reed, elle pourrait contourner le lac Caribou du côté est du lac en passant à l'ouest de la colline de Morin et rejoindre le tracé proposé par Hydro-Québec.

Cette ligne ne devrait pas être visible à partir d'aucune résidence, puisqu'elle passe à une distance minimale de 1 km du lac Caribou et de 2,5 km du lac Rond et du Petit Lac St-François. Elle ne surplombe également aucune colline.

La végétation sur ce parcours est principalement constituée de conifères, épinettes, sapins, mélèzes, pins et quelques bouleaux, sans grande valeur commerciale. Certains secteurs du trajet ont déjà été fait l'objet de coupe forestière.

La longueur totale de cette variante est à peu identique à celle du tracé proposé par Hydro-Québec, soit 15 km approximativement. La superficie d'emprise à acquérir et la superficie à déboiser est également semblable à celle du tracé proposé par Hydro-Québec.

Pour cette variante B, voici une énumération des principaux endroits de forte visibilité de la ligne pour les résidents et les usagers circulant sur les routes et les rues de la municipalité.

À partir du poste Thetford en direction de Lac-Mégantic, cette ligne :

1. Traverse la route 112, route nationale à 4 voies très achalandée, cette traversée se fera à proximité des lignes existantes, son impact visuel sera donc atténué
2. Traverse la rue Caouette Ouest, route locale modérément achalandée

3. Traverse la rue du Lac Noir, route locale très peu achalandée
4. Longe la rue du Lac Noir à près de 100 mètres sur une distance de 700 mètres
5. Traverse le chemin du Lac Caribou, route locale peu achalandée principalement pour la villégiature
6. Traverse le chemin du Petit Lac St-François, route locale peu achalandée principalement pour la villégiature

Vous remarquez que seulement 6 endroits de visibilité sont identifiés comparativement à 22 pour le tracé proposé par Hydro-Québec. De plus, tous ces endroits visibles ont un impact beaucoup moindre quant au nombre de personnes affectées qu'à l'importance de la circulation. Il n'y a aucune résidence et aucun bâtiment à proximité du tracé.

En conclusion, cette variante B a un impact visuel beaucoup moindre que le tracé proposé par Hydro-Québec, et ce pour une longueur, une largeur d'emprise à acquérir et une superficie à déboiser à peu près équivalente. Elle est également une alternative intéressante qui pourrait être analysée par Hydro-Québec.

4.0 CONCLUSION

Pour les raisons énumérées dans le document, le tracé proposé par Hydro-Québec pour le contournement de la municipalité de Black Lake me semble complètement inacceptable sur le plan environnemental en raison de son aspect visuel, compte tenu des très hautes structures utilisées et du fait que la ligne traverse et passe à proximité d'un secteur urbain. L'acceptation du milieu n'est pas au rendez-vous pour cette partie du tracé.

La municipalité de Thetford Mines investit des milliers de dollars chaque année pour améliorer l'aspect visuel de l'environnement en ajoutant de la végétation ornementale un peu partout sur son territoire. Les citoyens sont invités à faire de même en ajoutant des arbres et des fleurs sur leur terrain pour embellir la municipalité.

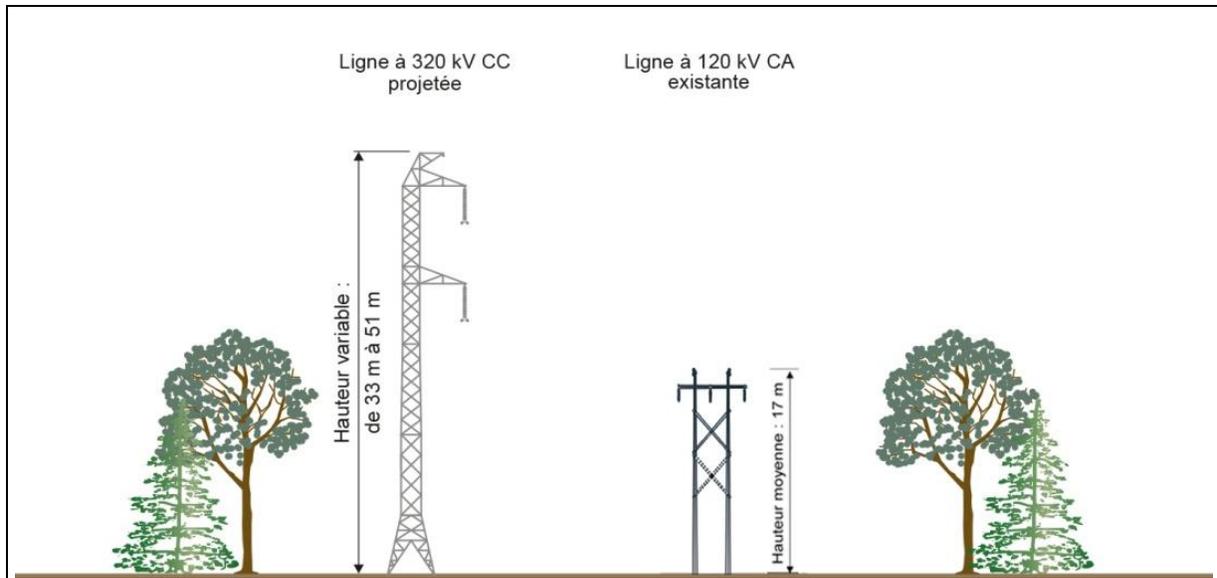
Il faudrait que Hydro-Québec soit sensibilisée à nos préoccupations et qu'elle tienne compte de nos suggestions pour optimiser le tracé de la future ligne à haute tension prévue être construite à proximité de notre milieu urbain. Disons que notre municipalité n'est pas tellement gâtée à ce chapitre à cause des nombreuses haldes et terrils de sable et de pierres qui nous entourent.

Il est donc fortement suggéré à Hydro-Québec d'envisager et de proposer d'autres variantes afin de réduire l'empreinte environnementale visuelle pour ce projet. Il y a suffisamment d'espace et de variantes possibles qui permettraient de réduire considérablement l'impact environnemental de cette ligne.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes commentaires en espérant que ceux-ci puissent apporter une optimisation et une amélioration au projet.

Richard Grenier
1537, rue Christophe-Colomb
Thetford Mines
G6H 1B7
Tél. : (418) 423-4441
Courriel : jnicol@videotron.ca

APPARENCE DES LIGNES DANS LE SECTEUR DE BLACK LAKE



Nouvelle ligne jumelée avec ligne existante

Source : Dessin reconstitué à partir de différentes publications publiques de Hydro-Québec

Note : La hauteur du pylône de la ligne à 320 kV est montrée comme 2 fois la hauteur de portique en bois de la ligne à 120 kV. Ce sera l'apparence lorsque le pylône sera à sa hauteur minimale de 33 mètres. C'est la moins pire des situations. Dans le pire des cas, lorsque la hauteur du pylône de la ligne à 320 kV sera maximale à 51 mètres, alors sa hauteur sera 3 fois la hauteur du portique en bois de la ligne à 120 kV.

Ligne des Appalaches-Maine

Contournement de Black Lake
Tracé proposé par HQ et Variantes

Légende

- Contournement proposé par HQ
- Tracé proposé par HQ
- Variante



Ligne des Appalaches-Maine

Contournement de Black Lake
Sous-variantes A-1 et A-2

Légende

- Sous-variante
- Tracé proposé par HQ
- Variante A

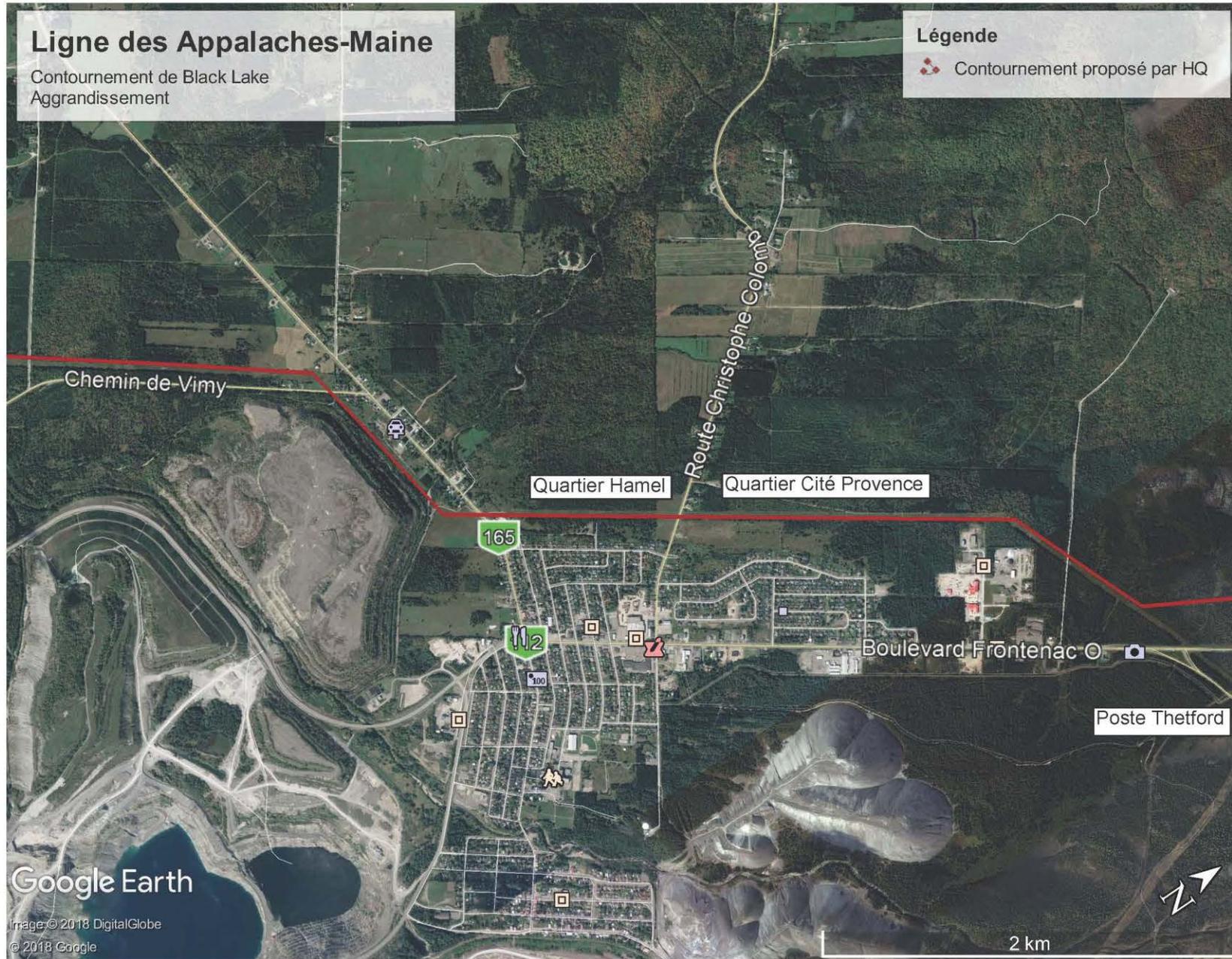


Ligne des Appalaches-Maine

Contournement de Black Lake
Aggrandissement

Légende

 Contournement proposé par HQ



Annexe II : Formulaire d'avis du projet d'interconnexion Appalaches-Maine
(Hydro-Québec)



[Menu](#)

Faites-nous part de vos questions ou commentaires concernant le projet d'interconnexion des Appalaches-Maine

Nous vous répondrons par courriel. Les informations contenues dans ce formulaire sont à usage exclusif d'Hydro-Québec. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins que la compilation des préoccupations ou avis exprimés sur le projet.

Les champs désignés par un astérisque (*) sont obligatoires.

Prénom

Jocelyn

Nom

Binette

Courriel

khelya4@gmail.com

Téléphone

418-423-2624

Poste

Type

Sélectionner ▼

Qui êtes-vous ?

- Un propriétaire potentiellement touché par le projet
- Un résident de la zone d'étude
- Un villégiateur
- Un utilisateur du territoire (motoneige, motoquad, zec, etc.)
- Le représentant d'un organisme

Précisez :

Société D'Expansi

De quel ordre sont vos préoccupations à l'égard du projet ?

(social, environnemental, technique, économique ou autre)

La ligne proposée par Hydro passe a la limite de nos terrains et nous demande une servitude de 20 mètres sur une distance d'environ de 2.5 KM sur nos terrains. Le tracé d'une nouvelle rue est déjà prévu sur ses terrains. Le tracé toucherait la valeur de nos terrains en plus d'un impact visuel

Y aurait-il des améliorations à apporter au projet ? Si oui, lesquelles ?

Nous appuyons la démarche de Richard Grenier qui a fait des parcours a l'extérieur des zones résidentiels secteur Thetford.

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler sur ce projet ?

Annexe III : Résolution no 2019-157CP adoptée par la Ville de Thetford Mines le 27 juin 2019



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire de la Commission permanente de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle Antoine-Lemieux le 25 juin 2019 à 17h00.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault
Adam Patry
Yves Bergeron

Michel Verreault
Yvan Corriveau
Lise Delisle

Sous la présidence du maire, Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

LA RÉOLUTION N° 2019-157CP A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU le projet d'interconnexion des Appalaches-Maine d'Hydro-Québec;

ATTENDU les discussions en cours entre Hydro-Québec et la Ville de Thetford Mines relativement au tracé proposé de la nouvelle ligne électrique à l'intérieur du périmètre urbain dans la portion résidentielle du secteur Black Lake;

ATTENDU QU'il existe des solutions permettant à Hydro-Québec d'aménager ailleurs ou autrement la nouvelle ligne électrique sans impact pour notre population et particulièrement pour les résidents actuels et futurs de ce secteur;

ATTENDU le publiereportage d'Hydro-Québec paru le 19 juin dernier dans les hebdomadaires régionaux informant la population du tracé retenu par Hydro-Québec sans que les autres solutions possibles n'aient été prises en compte ;

ATTENDU la rencontre organisée par Hydro-Québec le 27 juin prochain avec différents intervenants dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE les membres de la commission permanente manifestent à Hydro-Québec leur grande déception étant donné qu'aucune proposition de la Ville de Thetford Mines n'a été considérée dans la décision de l'organisme;

QU'une opposition ferme soit démontrée par la Ville à l'égard du tracé retenu par Hydro-Québec dans le cadre du projet actuel;

QUE la Ville s'engage envers ses citoyens à faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées afin que cette décision d'Hydro-Québec soit revue;

QUE cette position soit réitérée lors de la prochaine séance régulière du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussignée, M^e Edith Girard, greffière de la Ville de Thetford Mines, certifie, par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

THETFORD MINES, ce 21 mai 2020.


M^e Edith Girard, greffière de la Ville